



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Changement du montant personnel de base

19 avril 2025

Faire passer de 16 129\$ à 19 500\$, en 2025, le montant personnel de base (MPB) pour les personnes gagnant moins de 177 882\$. En même temps, réduire de 14 538\$ à 13 500\$ le MPB minimum pour les personnes gagnant 177 882\$ ou plus. La proposition entrera en vigueur à l'année d'imposition 2025, et les deux montants seront indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) par la suite.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total	11 584	11 887	12 216	12 471	12 857	61 014
Millions de dollars						

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Le DPB a utilisé la BD/MSPS pour calculer l'écart entre, d'une part, les recettes de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers moins les transferts aux particuliers, pour les années d'imposition de 2025 à 2029, qui seraient perçues si les changements proposés au MPB s'appliquaient et, d'autre part, les recettes qui sont perçues en vertu des règles actuelles. Les seuils actuels du MPB et de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers pour 2025 étaient égaux aux montants publiés par l'Agence du revenu du Canada. Les montants proposés du MPB pour 2025 ont ensuite été ajustés en fonction de la proposition. Pour les années d'imposition de 2026 à 2029, le DPB a indexé les seuils du MPB et des recettes fiscales en fonction de sa projection de l'IPC. Les résultats par année d'imposition ont ensuite été convertis en résultats par exercice financier, et le montant pour 2029-2030 a été extrapolé selon la croissance moyenne projetée. Les réponses comportementales aux changements apportés au MPB ne sont pas entrées en ligne de compte.

Sources de l'incertitude

Les principales sources d'incertitude concernent l'assiette de l'impôt sur le revenu projetée et d'éventuelles réponses comportementales (additionnelles).

Sources des données

Montant personnel de base

BD/MSPS 30.3

Impôt fédéral moins les transferts

BD/MSPS 30.3

Seuil de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers

BD/MSPS 30.3

Impôt fédéral sur le revenu des particuliers

BD/MSPS 30.3

Référence de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers

Prévisions de référence du CPE du DPB

Impôt fédéral sur le revenu des particuliers en fiducie

Statistiques du relevé T3 de l'ARC sur les fiducies

IPC

Prévisions de référence du CPE du DPB

-
1. Cette analyse s'appuie sur la Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation de la BD/MSPS ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui accepte toute responsabilité pour l'utilisation et l'interprétation de ces données.

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1020739-P_f